

SPÉCIFICATION TECHNIQUE
TECHNISCHE SPEZIFIKATION
TECHNICAL SPECIFICATION

CEN/TS 16555-5

Décembre 2014

ICS 03.100.40; 03.100.50

Version Française

**Management de l'innovation - Partie 5 : Management de la
collaboration**

Innovationsmanagement - Teil 5: Management der
Zusammenarbeit

Innovation management - Part 5: Collaboration
management

La présente Spécification technique (CEN/TS) a été adoptée par le CEN le 27 octobre 2014 pour application provisoire.

La période de validité de cette CEN/TS est limitée initialement à trois ans. Après deux ans, les membres du CEN seront invités à soumettre leurs commentaires, en particulier sur l'éventualité de la conversion de la CEN/TS en Norme européenne.

Il est demandé aux membres du CEN d'annoncer l'existence de cette CEN/TS de la même façon que pour une EN et de rendre cette CEN/TS rapidement disponible. Il est admis de maintenir (en parallèle avec la CEN/TS) des normes nationales en contradiction avec la CEN/TS en application jusqu'à la décision finale de conversion possible de la CEN/TS en EN.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application.....	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	5
4 Collaboration	5
4.1 Généralités	5
4.2 Collaboration et ses bénéfiques.....	6
4.3 Types de collaboration.....	6
5 Collaboration à différentes étapes du processus d'innovation	8
6 Management de la collaboration	9
6.1 Généralités	9
6.2 Collaboration interne.....	9
6.2.1 Culture	9
6.2.2 Engagement de la direction	9
6.2.3 Ressources.....	9
6.3 Collaboration externe.....	10
6.3.1 Critères pour une collaboration externe	10
6.3.2 Trouver les bons partenaires	10
6.3.3 Accord de collaboration.....	11
6.3.4 Gouvernance	11
6.3.5 Propriété intellectuelle	11
7 Collaboration entre grands et petites organisations	12
7.1 Généralités	12
7.2 Organisations de petite taille.....	12
7.3 Organisations de grande taille	12
8 Encourager la collaboration	13
8.1 Généralités	13
8.2 Collaboration dans le temps et à distance.....	13
Annexe A (informative) Études de cas	15
A.1 Étude de cas 1 – Consortium d'innovation ouverte	15
A.2 Étude de cas 2 – Collaboration bilatérale	15
A.3 Étude de cas 3 – Partenariat public-privé	15
Bibliographie	17

Avant-propos

Le présent document (CEN/TS 16555-5:2014) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 389 "Management de l'innovation", dont le secrétariat est tenu par AENOR.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document n'est pas destiné à être utilisé à des fins de certification.

La série CEN/TS 16555 comprend les parties suivantes, sous le titre général *Management de l'innovation* :

- *Partie 1 : Système de management de l'innovation ;*
- *Partie 2 : Management de l'intelligence stratégique ;*
- *Partie 3 : Attitude d'innovation ;*
- *Partie 4 : Management de la propriété intellectuelle ;*
- *Partie 5 : Management de la collaboration ;*
- *Partie 6 : Management de la créativité ;*
- *Partie 7 : Évaluation du management de l'innovation.*

La partie 7 est en cours d'élaboration.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus d'annoncer cette Spécification technique : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

Il serait difficile pour les personnes et les organisations de posséder toutes les compétences et connaissances nécessaires pour innover de manière régulière et efficace. Une collaboration permet d'améliorer considérablement les performances d'une organisation en matière d'innovation.

Le présent document décrit les motifs de collaboration dans différentes circonstances ainsi que les différentes façons dont des organisations peuvent collaborer. Il fournit des lignes directrices pour gérer la collaboration entre des personnes, des équipes et des organisations différentes.

Les questions traitées comprennent : quand, comment et avec qui collaborer, les différents types de collaboration et les difficultés et bénéfices associés. Des études de cas sont incluses dans l'Annexe A pour donner un aperçu de l'expérience acquise par certaines organisations.

1 Domaine d'application

La présente Spécification Technique fournit des lignes directrices pour le management de la collaboration et l'interaction productive entre des personnes, des services, des divisions et des organisations tiers engagés dans l'innovation. Elle s'applique à tous les types d'organisation, y compris les industries manufacturières et de services, les organisations bénévoles, les organisations gouvernementales et sociales, mais en portant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME).

Le présent document est l'une des six parties complétant la CEN/TS 16555-1 de la série CEN/TS 16555.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEN/TS 16555-1, *Management de l'innovation — Partie 1 : Système de management de l'innovation*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans la CEN/TS 16555-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

collaboration bilatérale

collaboration impliquant deux partenaires

3.2

consortium

association ou combinaison de multiples partenaires s'engageant dans une entreprise commune

3.3

collaboration interne

collaboration entre différentes personnes ou groupes au sein de la même organisation

3.4

innovation ouverte

utilisation d'idées externes aussi bien qu'internes, et de voies internes et externes pour atteindre le marché, dans le but d'innover¹⁾

4 Collaboration

4.1 Généralités

Comme décrit dans la CEN/TS 16555-1, la collaboration fait souvent partie intégrante d'un processus d'innovation et, dans la CEN/TS 16555-1:2013, les articles 7.9 et 11.5 décrivent succinctement le management de la collaboration et comment il est possible, par une collaboration gérée, d'améliorer de manière significative les performances d'une organisation en matière d'innovation. Le présent document fournit plus de détails.

1) Henry Chesbrough, auquel est généralement attribué l'invention du paradigme, la définit comme étant 'l'utilisation de flux de connaissances entrants et sortants choisis à dessein afin d'accélérer l'innovation'.